

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

T.P.I.



Le statut de Rome [créant la CPI] est officiellement entré en vigueur pour l'Arménie le 1^{er} février », a annoncé à l'Agence France-Presse le représentant arménien pour les affaires juridiques, Yeghishe Kirakosyan.

« En adhérant à la CPI, l'Arménie se dote d'outils sérieux pour prévenir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sur son territoire », a assuré M. Kirakosyan. « Cela concerne avant tout l'Azerbaïdjan », avec lequel l'Arménie a mené deux guerres au sujet de la région contestée du Haut-Karabakh, a-t-il ajouté.

sources : JP D., Le Monde

photo : domaine public